

GAL/ee

Berne, le 29 juillet 1966

Notice à l'intention de Monsieur
le Conseiller fédéral R. BONVIN.

Rapport entre la Suisse et Israël.

Les relations entre la Suisse et Israël sont satisfaisantes, surtout sur le plan intellectuel. Il existe un échange de valeurs culturelles constant. Il faut, dans cet ordre d'idées, relever que beaucoup d'hommes d'élite israéliens (professeurs, écrivains, etc.) ont, dès les années 1930, trouvé refuge en Suisse où ils furent généralement bien accueillis.

Il y a lieu de mentionner à ce propos le professorat à Fribourg, de feu le Président Weizmann, le premier congrès sioniste à Bâle, etc.

Cependant, et comme il est notoire, les Israéliens nous font le reproche d'avoir été trop rigoureux pendant la guerre à l'égard de leurs corréligionnaires qui cherchaient refuge en Suisse.

M. Aba Evan connaît d'ailleurs parfaitement ^{tous les} ~~cet~~ aspect du problème.

* * * *

Problèmes particuliers qui touchent les relations entre la Suisse et Israël:

1) L'obligation de visa pour les Israéliens se rendant en Suisse.

Depuis plusieurs années, les Israéliens nous demandent de supprimer l'obligation du visa pour leurs ressortissants. Au cours de ces dernières semaines, ce problème a fait l'objet

d'une campagne de presse en Israël contre la Suisse (l'Angleterre et la France ont également été attaquées).

Les données du problème sont les suivantes:

- a) La Police fédérale des étrangers maintient en ce qui concerne la suppression du visa une politique qui repose sur le principe des zones géographiques. En d'autres termes, nous ne souhaitons pas abolir l'obligation du visa pour les Israéliens sans agir de même pour leurs voisins arabes. Or, pour des raisons évidentes, il n'est pas question que pour l'instant nous supprimions l'obligation du visa pour les ressortissants de l'ensemble des pays du Proche-Orient.
- b) La loi d'immigration israélienne permet à tout israélite se rendant dans la Terre Promise d'être naturalisé en l'espace de peu de jours. Dès lors, parmi les nombreux immigrants parfaitement honorables dans l'ensemble, se trouvent aussi des aventuriers ou des escrocs notoires. Dans ces circonstances, un certain contrôle est indiqué.
- c) Les Israéliens ont avancé comme argument qu'une très forte proportion de leurs touristes se rendait en premier lieu en Suisse et puis en Angleterre; cela est exact. En effet, notre pays est non seulement un objectif touristique, mais encore un carrefour à partir duquel, avec de grandes facilités, un voyage peut être poursuivi dans n'importe quel autre Etat de l'Europe occidentale. ^{des lois} Or, aussi bien qu'en qualité de plaque tournante du tourisme européen que comme siège de beaucoup d'organisations internationales, il est de toute évidence de notre intérêt d'exercer un certain

* et en France

contrôle sur l'entrée en Suisse des ressortissants des pays du Moyen-Orient. C'est une raison de plus pour nous de maintenir cette obligation de visa et de répondre aux Israéliens quand ils invoquent la pratique des pays scandinaves et du Benelux qui ont supprimé cette formalité, que notre situation n'est pas analogue.

- d) Les Israéliens ont en pratique supprimé l'obligation de visa pour les Suisses (ainsi d'ailleurs que pour tous les ressortissants de l'Europe occidentale). Nos compatriotes, quand ils vont en Israël, reçoivent automatiquement le visa au port ou à l'aéroport de leur entrée. Ils peuvent même demander qu'il ne soit pas inscrit dans leur passeport, ce qui leur permet de poursuivre leur voyage en pays arabes. Il s'agit là de toute évidence d'une bonne politique touristique qui n'a nullement le caractère d'une concession.

Tous les arguments ci-dessus invoqués ont été exposés récemment encore à l'Ambassadeur d'Israël Bentsur.

2) Boycott arabe contre Israël.

La question du boycott que pratiquent les Etats arabes contre Israël est un problème qui nous préoccupe depuis longtemps. Nous nous refusons catégoriquement, pour autant que cette pratique touche des maisons suisses, à l'accepter. Toutefois, nos moyens d'action sont très réduits étant donné:

- a) que les relations entre Israël et les Etats arabes sont régies par un accord d'armistice et qu'il existe dès lors virtuellement un état de guerre, ce qui, aux termes du droit des gens, autorise l'ordonnance de mesures économiques hostiles (il est vrai que cette thèse généralement admise fait

l'objet de contestations).

- b) que les grandes puissances (à savoir surtout les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, etc.) acceptent, pour des motifs politiques, cette pratique déplaisante.

Dans ces circonstances, la Suisse ne possède aucun moyen, ni politique, ni légal, pour contrecarrer le boycott arabe.

Les Israéliens sont fort bien renseignés sur notre attitude en ce domaine. A l'occasion de la Foire internationale bisannuelle de Tel-Aviv, la Suisse s'est fait représenter par un pavillon qui a été remarqué. Pour beaucoup de nos maisons, s'est posé un problème délicat, à savoir si leur participation ne risquait pas de les exposer au risque d'être inscrites sur une liste noire arabe du boycott contre Israël. Malgré ce danger, un grand nombre de firmes ont été présentes à cette manifestation commerciale. Notre Ambassadeur en Israël, M. de Stoutz, ainsi que l'Office suisse d'expansion commerciale ont déployé de grands efforts pour convaincre nos entreprises à participer à ladite Foire. D'après les renseignements qui nous ont été donnés, les résultats furent positifs. Sur ce point, les Israéliens sont également bien informés.